



PLAN COMMUNAL

D'URGENCE ET D'INTERVENTION

VILLE DE VERVIERS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 2 DATE : 17/07/21 HEURE : 14H30

CIRCULATION

Le travail de nettoyage étant très fortement entravé par la circulation des piétons et des véhicules motorisés, seuls les riverains sinistrés et les personnes qui leur portent secours peuvent se trouver dans les zones sinistrés.

DECHETS

Il est formellement interdit de jeter les débris et détritrus de toute sorte dans la Vesdre. En effet, cela aggrave la situation et engendre des dégâts supplémentaires. Tous les déchets doivent être déposés sur le trottoir. Ils seront ramassés par les services communaux. La Ville de Verviers bénéficie de l'aide entre autre d'INTRADEL pour leur évacuation.

EAU

Il n'y a plus de problème de potabilité de l'eau sur la commune de Verviers, excepté pour le pont de Renoupré en Pré-Javais. Par conséquent, un col de cygne a été installé auprès duquel les citoyens privés d'eau peuvent s'approvisionner.

Pour les sinistrés qui voudraient prendre une douche, des installations sont accessibles au Stade de Bielmont (Avenue Elisabeth 53-81), au Chalet du Stade du Panorama (rue du Stade) ainsi qu'à l'Ecole des Linaigrettes (rue Ma Campagne 27).

DONS

Nous remercions toute la population belge pour l'élan de solidarité. De très nombreux dons ont été récoltés. Toutefois nous arrivons à saturation au niveau du stockage des dons de vêtements. Il importe de privilégier les dons alimentaires auprès du Relais social urbain de Verviers (rue de la Calamine, 52 à Stembert).

Pour les dons financiers, un compte BE46 0910 1962 3836 a été ouvert par la Ville de Verviers. Tous les dons sont évidemment les bienvenus avec en communication : « Dons Sinistrés Inondations Verviers 2021 »

La Bourgmestre

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Muriel Targnion'.

Muriel TARGNION

